

**OBJET : MODIFICATION DU MARCHÉ DE RECONSTRUCTION
DE LA STATION D'ÉPURATION DE GRÉZIEUX LE FROMENTAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230912-20230912_CC_D23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2023

Affichage : 25/09/2023



Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 5 septembre 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 12 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Pauline ARTHAUD, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christèle BERTHEAS, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Philippe PEYRARD, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Patrice POTONNIER, Ghyslaine POYET, Monique REY, Pascal ROCHE, Christine ROCHET, Pierre-Jean ROCHETTE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Julien DEGOUT par Pauline ARTHAUD, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, André GAY par Christèle BERTHEAS, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Jean-Pierre BRAT à Hervé

BRU , Christophe BRETTON à Pierre VERDIER , Simone CHRISTIN-LAFOND à Pierre BARTHELEMY , Pierre CONTRINO à Cindy GIARDINA , Géraldine DERGELET à Jean-Paul FORESTIER , Pierre DREVET à Patrick ROMESTAING , Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD , René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN , Serge GRANJON à Nicole GIRODON , Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT , Olivier JOLY à Alain LAURENDON , Nathalie LE GALL à Ghyslaine POYET , Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX , Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE , Nicole PINEY à Yves MARTIN , Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET , David SARRY à Pascal ROCHE , Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : Sylvie BONNET, Christiane BRUN-JARRY, Annick BRUNEL, Alain LIMOUSIN, Martine MATRAT, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Thierry HAREUX

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	103
Nombre de membres suppléés :	11
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	122

Vu l'article L.5216-5 du CGCT,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'assainissement,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 du 12 juillet 2022,

Vu la délibération n°06 du 15 novembre 2022 du conseil communautaire approuvant la réhabilitation de la station d'épuration de Grézieux le Fromental,

Vu le marché n°22LFAS081 notifié le 10 mars 2023,

Vu que Loire Forez agglomération a confié à l'entreprise Eurovia Dala LMTP la réalisation des travaux,

Vu les pistes d'optimisation économiques présentées par l'entreprise LMTP dans son courrier du 19 décembre 2022,

Vu la demande d'intégration de prix nouveaux pour la plantation d'une haie et la pose d'un auvent pour l'armoire électrique,

Vu l'avenant annexé,

Les 3 optimisations à prendre en compte sont :

- Remplacement de la clôture intégralement en bois avec 2 lisses par une clôture agricole type mouton avec piquets bois ;
- Optimisation de la surface de voirie interne ;
- Suppression de la prestation de curage des lagunes 1 et 2 du marché et réalisation de la prestation en direct par Loire Forez agglomération.

La prise en compte des moins-values, avant le démarrage des prestations, est détaillée dans l'annexe ci-jointe. Le montant total des moins-values s'élève ainsi à 43 954,00 € HT.

Le présent avenant a également pour objet de présenter et justifier deux prix nouveaux correspondants aux prestations suivantes :

- Forfait relatif à la fourniture et la plantation d'arbres et arbustes pour la réalisation d'une haie de 20 ml de long.
Cette plantation de haie est rendue nécessaire suite au retrait des haies existantes lors des travaux de terrassement. La plantation de la haie aura lieu en automne 2023.
- Forfait relatif à la fourniture et la pose d'un auvent 1 pan de 1,4m*1,4m au sol avec poteaux bois fixés au sol par platine métallique, couverture en tuiles plein ciel rouge et 2 pignons bardés douglas. L'ensemble des bois est lasuré avec un ton chêne clair.

Les prestations suivantes prévues au BPU ne seront pas réalisées :

- Le terrassement : 1 477.00 € HT
- Réfection de chaussée/bordures/caniveaux et trottoirs : 148.50 € HT
- Canalisations/robinetterie/fontainerie : 198.00 € HT
- Branchements : 594.00 € HT
- Equipement de régulation : 69.30 € HT

En plus des moins-values et des plus-values identifiées ci-avant, d'autres prestations prévues au Marché n'ont pas été réalisées. Toutes les moins-values sont identifiées dans le tableau ci-joint en annexe et reprises dans l'Annexe 1 au présent avenant.

Cette modification représente une moins-value de 47 243.42 € HT ce qui porte le montant du marché à 373 839.58 € HT, ce qui représente une diminution de 11.22 % par rapport au montant initial du marché qui est compatible avec les exigences de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la modification du marché de reconstruction de la station d'épuration de Grézieux-le-Fromental,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la modification du marché de reconstruction de la station d'épuration de Grézieux-le-Fromental,
- autorise le Président ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 septembre 2023
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,